L'ANSE-SAINT-JEAN

-1838-

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE DM2026-006

AVIS PUBLIC est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, qu'une séance ordinaire du conseil municipal se tiendra le lundi 7 décembre 2026, à 19 h 00, à l'édifice municipal, situé au 3, rue du Couvent.

Lors de cette séance, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure DM2026-006 concernant l'immeuble situé sur la rue de l'Hermine, correspondant au lot 6 657 060 du cadastre du Québec.

Cette demande vise à autoriser les dérogations suivantes relativement aux normes de largeur sur rue et de profondeur prévues à l'article 5.3.3 du Règlement de lotissement no 25-436 :

- Terrain no 1 : une largeur sur rue de 43,1 m au lieu de la largeur minimale de 50 m prescrite;
- Terrain no 2 : une profondeur de 46,7 m au lieu de la profondeur moyenne de 75 m prescrite;
- Terrain no 3 : une largeur sur rue de 22,0 m au lieu de la largeur minimale de 42,5 m prescrite, laquelle tient compte de la réduction de 15 % applicable à un terrain situé à l'extérieur d'une courbe;
- Terrain no 4 : une largeur sur rue de 39,0 m au lieu de la largeur minimale de 50 m prescrite;
- Terrains nos 5 et 6 : une largeur sur rue de 45,0 m au lieu de la largeur minimale de 50 m prescrite.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil municipal.

Donné à L'Anse-Saint-Jean ce 20 novembre 2026.

Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du conseil)

Je, soussignée, Annick Boudreault, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus le 20 novembre 2026, conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 431 du Code municipal du Québec, en affichant une copie au bureau municipal, sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donné ce certificat, ce 19 novembre 2026.

Annick Boudreault, directrice générale / greffière-trésorière